



# ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROY.

*QUI Ordonne qu'à commencer du premier Mars prochain, les  
Pieces de Vingt sols seront réduites à Dix-huit sols, Et les  
Pieces de Dix sols à Neuf sols.*

Du 7. Fevrier 1720.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

**L**E ROY s'étant fait représenter l'Arrêt de son Conseil du 28. du mois de Janvier dernier, qui Ordonne une Diminution sur toutes les Especes d'Or & d'Argent, à l'exception des Pieces de Vingt sols & de Dix sols; Sa Majesté à jugé qu'il convenoit au bien du Commerce, d'Ordonner une Diminution sur lesdites Pieces de Vingt sols & de Dix sols; A quoy voulant pourvoir, Ouy le Rapport du Sieur Law, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Controlleur General des Finances: SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & ordonne, Qu'à commencer du premier jour de Mars prochain, les Pieces de Vingt sols, même celles de la Fabrication ordonnée par Edit du mois de Decembre dernier seront & demeureront réduites à Dix-huit sols, & les Pieces de Dix sols à Neuf sols, sur lequel pied seulement elles auront cours tant à Paris, que dans toute l'étendue de son Royaume. Enjoint Sa Majesté aux Officiers de ses Cours des Monnoyes, & aux Sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt, qui sera lû, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le septieme jour de Fevrier mil sept cens vingt. Signé,  
PHELYPEAUX.

**CESAR CHARLES L'ESCALOPIER, CHEVALIER, CONSEILLER DU ROY EN SES  
Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances, & Com-  
missaire départy pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté en la Province & Frontiere de Champagne.**

**V**EU l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roy cy-dessus, NOUS ORDONNONS qu'il sera lû, publié & affiché dans l'étendue de ce Département, pour y être exécuté selon sa forme & teneur; Enjoignons à nos Subdeleguez d'y tenir la main. Fait à Chalons ce douzième jour de Fevrier mil sept cens vingt.  
Signé, L'ESCALOPIER.

Par Monseigneur,  
BUEAREL